

Point d'Etape de Saint-Quentin

ANRU



Enjeux de la mission

Le Programme de Rénovation Urbaine de Saint-Quentin (Aisne) a fait l'objet d'une convention signée avec l'ANRU le 25 janvier 2008.

Ce point d'étape à 2 ans a eu pour principal objet de mettre en perspective le projet afin de rendre possible son évolution. La démarche visait la vérification du respect des objectifs « fondamentaux » de la convention. L'état d'avancement du PRU laisse apparaître de fortes disparités entre quartiers. La question de la redéfinition/remise en cohérence des 3 Projets Urbains est apparue centrale.

Dans le cadre de ce point d'étape, les points suivants ont plus particulièrement été traités : l'élaboration d'un scénario de renforcement de l'équipe de rénovation urbaine de la Ville, la recherche d'une stratégie de l'habitat à l'échelle de l'agglomération permettant une dynamisation du marché de l'habitat des quartiers en rénovation, la formalisation d'une méthodologie de travail pour l'élaboration de l'avenant national.

Type de mission : Capitalisation

Maître d'ouvrage : ANRU

Années : 2011

Site : Saint Quentin (56 800 habitants), quartiers Europe, Charcot-Chaussée-Romaine, Vermand

Equipe : Perspectives Urbaines et Sociales, Lucie Melas

Acteurs : Etat (DDT, Préfecture), ANRU, Foncière Logement, Collectivités Territoriales (Ville, Département, Région, EPCI), Bailleurs Sociaux (Habitat Saint-Quentinois, Maison du CIL).

Montant du projet : 118 millions € TTC

Programme : 589 démolitions, 576 constructions, 486 réhabilitations.

Composantes de la mission :

■ ■ ■ ■ ■	Conseil stratégique
■ ■ ■ ■ ■	Etudes urbaines
■ ■ ■ ■ ■	Animation partenariale
■ ■ ■ ■ ■	Planification
■ ■ ■ ■ ■	Outils de gestion
■ ■ ■ ■ ■	Coordination inter-chantiers
■ ■ ■ ■ ■	Ingénierie financière
■ ■ ■ ■ ■	Gestion urbaine de proximité
■ ■ ■ ■ ■	Insertion par l'act. économique
■ ■ ■ ■ ■	Cohésion sociale
■ ■ ■ ■ ■	Concertation
■ ■ ■ ■ ■	Capitalisation

Contenu de la mission

- ▶ Réaliser des entretiens avec les personnes clé identifiés (~ 40) débouchant sur un diagnostic partagé du projet de rénovation urbaine (respect des « fondamentaux du programme, qualité urbaine du projet, efficacité des démarches d'accompagnement social, prise en compte du développement durable...) ;
- ▶ Réalisation d'un atelier stratégique pour valider les orientations en vue de la poursuite du programme ANRU ;
- ▶ Retour d'expérience des bonnes pratiques auprès de l'ANRU.

